

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° DEL090-22

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 2 décembre 2022, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, A. HUBERT, M.A. JANSER, L. MALVOISIN, S. OSSARD, S. PRUNIER, Y. VINCENT et MM. J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M. GUIHENEUF, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (pouvoir à Jean PAVAN en date du 29 novembre 2022)
M. BEVILLARD Eric (pouvoir à Lola MALVOISIN, en date du 8 décembre 2022)
M. DELFORGES Frédéric (pouvoir à Pierre VERRI, en date du 8 décembre 2022)
M. FRANCILLON Dominique (pouvoir à Vincent MERCIER, en date du 8 décembre 2022)
M^{me} JACCOUD Gisèle (pouvoir à Pascale CONINX, en date du 22 novembre 2022)
M^{me} LAZZAROTTO Elodie (pouvoir à Meg-Anne JANSER, en date du 8 décembre 2022)
M^{me} MELCHILSEN Nadine (pouvoir à Yvette VINCENT, en date du 8 décembre 2022)
M. QUENARD Daniel (pouvoir à Alix HUBERT, en date du 7 décembre 2022)
M^{me} SAUNIER-CAILLY Sylvie (pouvoir à Naziha BOUYIRI, en date du 8 décembre 2022)
M. YAMOUNI Mahfoud (pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 1^{er} décembre 2022)

Monsieur Jean PAVAN et Monsieur Timothée JAUSOIN ont été élus secrétaires de séance.

OBJET : Rénovation énergétique de l'école élémentaire René-Cassin – demandes de subventions.

Rapporteur : Vincent MERCIER

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

L'école élémentaire René-Cassin, construite en 1958, est un bâtiment pas ou peu isolé. Afin d'en améliorer les performances énergétiques, de réaliser des économies d'énergie conséquentes tout en améliorant la qualité de l'air intérieur et le confort d'usage, un chantier de rénovation énergétique du grand bâtiment est en préparation.

Les études de maîtrise d'œuvre arrivent en phase d'avant projet, ce qui permet de disposer des éléments essentiels à la recherche de financements.

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à déposer des demandes de subvention auprès du Fond Européen de Développement Régional, du Département de l'Isère et de l'État en vue de l'attribution de financements dans la limite des plafonds qu'ils ont fixés,
- de l'autoriser à solliciter tout autre organisme ou collectivité ayant vocation à apporter un soutien à l'amélioration des performances énergétiques.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 27 voix pour et 2 abstentions.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 8 décembre 2022.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.

Délibération publiée le **20 DEC. 2022**